

Adresse de livraison

Eve Sanson
TB junior Expedition Réf JV63
20 avenue Hélène Bouchet
France Métropolitaine
93120 La Courneuve
0651149299

Adresse de facturation

Rafik Mkaouer
PIPCKE
40 rue des blancs manteaux
France Métropolitaine
75004 Paris
0642435146

Livraison :
Standard au pied de l'établissement
Sous 3 à 5 jours suivant l'expédition

Paiement :
Virement bancaire
ou carte bancaire
Avant expédition

Référence	Description	Disponibilité	Prix unitaire HT	Qté	Total HT
380648	Italo - Table à manger extensible 180-230x105cm - Noir	Expédition sous 1 à 2 semaines	1 236,25 € écotaxe : 7,08 €	1	1 236,25 €
608126	Gigi - 2 chaises en résine et métal - Noir	En stock	181,67 € écotaxe : 1,00 €	5	908,35 €

Détail des taxes	Taux de taxe	Total taxes
Produits	20 %	396,48 €
Livraison	20 %	9,83 €
Éco-participation	20 %	2,42 €

Total Produits HT	2 144,60 €
Remise HT	150,12 €
Total Produits HT	1 994,48 €
Total Produits TTC	2 393,37 €
Frais de port HT	49,17 €
Frais de port TTC	59,00 €
Total HT	2 043,64 €
Total Taxes	408,73 €
Total TTC	2 452,37 €

Titulaire du compte

SARL CONNEXITY

Domiciliation

LILLE METROPOLE (00515)

RIB : 30004 00515 00010495977 07

IBAN : FR76 3000 4005 1500 0104 9597 707

BIC : BNPAFRPLIL

Remise réservée aux professionnels de 7%

Les disponibilités des produits sont susceptibles de varier entre l'établissement du présent devis et sa validation, en fonction des ventes sur le site drawer.fr

Devis valable jusqu'au 18/06/2022

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Paris 18-05-2022

lu et approuvé

Bien pour accord

CONDITIONS GENERALES DE VENTE B TO B

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la CONNEXITY S.A.R.L., immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 533298014, dont le siège social se situe à Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne 59000 Lille et les clients professionnels souhaitant passer commande et prévalent sur toute autre document du Client sauf accord dérogatoire express et préalable.

1 / Commande : Toute commande, écrite ou verbale, fera l'objet d'une confirmation de la part du Vendeur. A compter de la confirmation, la commande sera ferme et définitive et ne pourra être modifiée ou annulée qu'avec l'accord du Vendeur

2 / Prix : Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande. Ils sont exprimés en euros et hors taxes. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment, notamment pour tenir compte des contraintes économiques.

3 / Délais : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit au Client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer un dédommagement quelconque. En tout état de cause, les délais convenus seront prorogés en cas de force majeure. Le Vendeur informera le Client des délais de livraison prévisibles et des éventuels retards.

4 / Livraison / Réception des marchandises : Quelles que soient les modalités de livraison, même expédiées en franco, et malgré la clause de réserve de propriété, le Client supporte les risques de perte, de détérioration des marchandises, même encas de force majeure, et tous les risques de responsabilité liés à l'existence ou à l'utilisation des marchandises dès le moment où la marchandise sort des usines ou entrepôts du Vendeur. Dans l'hypothèse où la livraison est confiée à un transporteur, il appartient au Client, de vérifier, en présence du transporteur, le bon état des marchandises livrées. En cas d'avarie ou de manquant, le Client devra :

- indiquer sur les documents de transport des réserves claires, significatives, précises et complètes,
- confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises et adresser une copie simultanément au vendeur conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce

Sans préjudice des dispositions qui précèdent, le Client devra aviser, par lettre recommandée avec accusé de réception, le vendeur de toutes anomalies dans les 3 jours suivant la réception des marchandises. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des avaries ou des manquants constatés. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves dans le délai de 3 jours suivant la réception est considéré comme accepté par le Client. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'accord préalable express et écrit du vendeur

5 / Responsabilité : Le vendeur n'est responsable que de la conformité des marchandises aux normes en vigueur et non des résultats obtenus du fait de leur utilisation. Le bien ne pourra être garanti que dans des conditions usuelles d'utilisation. Le Client est tenu, avant toute commercialisation, de s'assurer de la conformité des marchandises livrées à celles commandées. Les produits livrés par le vendeur bénéficient d'une garantie d'une durée de 1 an, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. La responsabilité du Vendeur est limitée aux seuls préjudices directs. Aucune réclamation n'est recevable lorsque la marchandise a subi une manipulation ayant altéré ses propriétés essentielles. Si la réclamation est justifiée, la marchandise défectueuse, au choix du vendeur, sera soit remplacée par une quantité équivalente, soit fera l'objet d'un avoir mais en aucun cas sa responsabilité ne saurait être autrement recherchée.

6 / Paiement : Sauf convention contraire, les marchandises sont payables avant expédition. Aucune compensation ni aucun droit de rétention ne sont admis à l'égard des créances du vendeur. Seuls les avoirs émis par le vendeur peuvent annuler partiellement ou totalement ses factures. Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt de la BCE plus 10 points du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs
- l'application d'une clause pénale correspondant à 15% des sommes dues.
- l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné,
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues,
- la suspension ou l'annulation, au choix du vendeur, de toute commande en cours,
- la possibilité pour le vendeur de modifier tout délai de paiement et/ou de solliciter des garanties complémentaires.

7 / Réserve de propriété : Le vendeur conserve l'entière et exclusive propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais le client en assumera les risques dès leur sortie d'usine.

8 / Litige : Toute contestation, de quelque ordre qu'elle soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole qui se devra d'appliquer la loi française.

Pari 18-05-2022
lu et approuvé
Bon pour accord

